

PALESTINE – SOLIDARITÉ

<http://www.palestine-solidarite.org>

L'information est une arme au service de la paix. Sa diffusion est un acte de résistance
Dénoncer ne suffit plus, il faut expliquer, informer, transmettre
Les médias occidentaux dans leurs larges majorité ont de tout temps accepté les versions de l'armée
israélienne et fermant les oreilles aux autres sources.

Journal de Palestine Témoignages de Palestine et d'ailleurs

N° 563 du 04.12.2010

Par M. Lemaire

Ps : Avant de vous lancer dans la lecture du journal, noter ceci: Ne soyer pas surpris d'entendre Sharon & consort parler de résistants, en lieu & place de terroristes : j'ai programmé mon ordinateur dans ce sens.

2 Ps : L'ordinateur ne corrige pas lorsque je parle d'action terroriste des occupants.

Vous retrouverez ce journal

a) sur mes blog : <http://www.dhblogs.be/categories/International.html>

<http://www.lalibreblogs.be/categories/International.html>

b) sur le site : www.palestine-solidarite.org à cette adresse : http://www.palestine-solidarite.org/Journaux_Palestiniens.htm

c) sur le site de Robert Bibeau : : <http://www.robertbibeau.ca/palestine.html>

d) sur le site de Eva Resis : : no-war.over-blog.com

NB : Si vous voulez-me contacter ou obtenir le Journal par mail une seule adresse : fa032881@skynet.be

Sommaire

1 Témoignage

1-1 Ginette Hess Skandrani : Palestine: un génocide programmé.

1 Témoignage.

Un génocide programmé.

Ginette Hess Skandrani : Nous ne pourrons pas dire que nous ne savions pas !

Présentation du livret et de son auteur, par le Comité sur le génocide en Palestine.

Ce qui suit est un petit livret monstrueux, car ce qu'il contient est insupportable à lire.

Ce livret décrit un génocide en cours, qui a commencé en 1948, et qui se poursuit depuis à chaque instant.

Ginette Hess Skandrani, l'auteur de ce livret, a passé la majeure partie de sa vie à défendre les peuples colonisés, dont le peuple de Palestine. Elle a séjourné en Palestine dans les camps, fréquenté des Palestiniens, et a été en relation avec des organisations de ce peuple. Elle n'a jamais renoncé à lutter aux côtés des Palestiniens, et n'a jamais accepté de se compromettre avec leurs bourreaux. C'est ce qu'on lui reproche, et c'est pourquoi on la fait passer pour une antisémite, alors qu'elle est d'origine tzigano-juive, et pour quasiment une nazie, alors que beaucoup de membres de sa famille lointaine, ont été déportés dans des camps de concentration nazis.

L'auteur, malgré son âge, et de multiples persécutions dont dernièrement une agression physique par quatre « sbires » sionistes à son domicile, ne faiblit pas. C'est le genre de personne rare qui jusqu'au bout restera à faire face à ce qui est l'une des pires monstruosités que la violence humaine ait engendré.

Les pages qui suivent sont issues de l'expérience intime de l'auteur. Cette expérience est irremplaçable, et son

témoignage devait être transcrit sur le papier, afin d'ouvrir les yeux aux lecteurs.

Il n'y a pas de mots pour qualifier ce qui se passe en Palestine, hormis peut-être celui d'abomination. Ce document est une tentative, et sans doute l'une des plus sincères et authentiques, pour restituer cette réalité. Les mots de droit, qui décrivent juridiquement ce qu'est un génocide, tels ceux de la Convention de l'ONU de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide, et ceux de l'article 211-1 du code pénal français relatif à la répression du crime de génocide, suivent ce texte et le complètent.

Lundi 15 novembre 2010 22h26

<http://www.facebook.com/topic.php?uid=43913829226&topic=7616>

1-1 Ginette Hess Skandrani : Palestine: un génocide programmé.

En Palestine occupée, on peut observer depuis un demi-siècle les formes modernes d'un génocide commis tranquillement, avec un aplomb hallucinant, au vu et au su de tout le monde : massacres par bombardement de populations civiles, enfants tués ou estropiés par des snipers, démolition de maisons, rationnement de l'eau, empoisonnement des puits, des animaux, des cultures, diffusion de gaz toxiques, empêchement d'accéder aux soins et à l'école, destruction des écoles et des universités, entraves aux accouchements, avortements provoqués par empoisonnements par des gaz, irradiation des populations dans certains check points, assassinat des élites intellectuelle, religieuse, scientifique et politique, puits bouchés, oliviers arrachés, destruction de la vie culturelle, sociale et économique, commerces, usines, ateliers et champs démolis, villages et bourgs rasés jusqu'aux fondations, déportations de masse organisées par la terreur des massacres et par l'épuisement, production d'électricité détruite, destruction des infrastructures sanitaires, égouts et tuyaux d'écoulement d'eaux détruits, ambulances, cliniques et hôpitaux détruits, médecins et infirmières assassinés, stress continu par drones volant la nuit, avions passant le mur du son tous les jours, tortures, disparitions, kidnappings, punitions et persécutions collectives, couvre-feu permanent, chantage, famine organisée par l'occupant. Plus de la moitié des palestiniens souffre de malnutrition et de sous-alimentation chronique grave entraînant chez plus du tiers des enfants des invalidités et des déficiences définitives à vie. Plus de dix mille prisonniers croupissent dans les prisons sionistes, dont de nombreuses femmes et beaucoup d'enfants. L'usage de la torture est constant, et se déroule sous le contrôle de médecins israéliens.

* GAZA N'EST PAS LIBEREE, SON EMPRISONNEMENT S'EST JUSTE RAFFINE

La bande de Gaza que l'on nous présente comme territoire libéré est un tout petit territoire d'une longueur de 40 km sur 10 de large, soit 380 km². Sur ce petit bout de terre, semi-aride, coincé entre l'Egypte et Israël s'entassent 1,4 million de personnes, l'une des plus fortes concentrations humaines au monde.

Depuis que le Hamas, classé par Israël comme « organisation terroriste », est arrivé au pouvoir lors des élections libres et démocratiques du 25 janvier 2006, toute la Palestine est soumise à un boycottage international de la part de l'Union européenne et des Etats-Unis. Depuis la formation du gouvernement, fin mars, l'aide internationale a cessé et l'étroite bande de terre est devenue, plus que jamais, une prison à ciel ouvert, entièrement coupée du monde puisque les frontières terrestres, maritimes et aériennes sont totalement contrôlées par l'Etat juif qui, en plus, a décidé de ne pas reverser le produit des taxes prélevées sur les Palestiniens à l'Autorité « autonome ». Près de 420 millions de dollars sont dus à ce jour.

Un malheur n'arrivant jamais seul, depuis le 25 juin 2006, date à laquelle un commando d'activistes palestiniens a enlevé le caporal israélien Gilad Shalit à la lisière sud-est de la bande de Gaza, l'Etat juif a mené une multitude d'incursions, de bombardements et d'assassinats « ciblés », causant la mort d'au moins 230 personnes dont, selon le centre des droits de l'homme Al-Mezan, 39 enfants et cela continue... Pour un otage israélien, alors que l'Etat juif en détient plus de onze mille, ils massacrent, détruisent, affament tous les Gazaouis.

L'unique centrale électrique, qui fournissait 60 % des besoins en électricité de la bande de Gaza, a été bombardée et détruite le 28 juin 2006. Les 40 % restants sont fournis par Israël, qui continue ainsi d'empocher des revenus et contraint les Palestiniens à une rotation de l'approvisionnement, quartier par quartier, toutes les huit heures.

Du passage de Karni dépend la survie de la bande de Gaza. A travers ses vingt-sept portes passe l'oxygène qui permet aux Palestiniens de ne pas mourir asphyxiés. Mais les robinets sont entre les mains des Israéliens. « Ils voient tout, commandent tout, et nous, nous exécutons selon leur bon vouloir, sans jamais les voir », explique le directeur du point de passage. Tout se passe de part et d'autre d'un haut mur percé de portes et de guichets surveillés par des caméras. Les camions circulent dans un no man's land, une zone tampon créée pour éviter les attaques. Autour, tout a été rasé, les arbres arrachés, les hangars détruits et le terrain nivelé pour voir de loin. Une profonde tranchée a été creusée par crainte d'éventuels tunnels.

Dans le bâtiment de l'administration palestinienne, il n'y a plus ni électricité, ni eau, ni téléphone. Les chars israéliens ont tout ravagé. Tous les prétextes sécuritaires sont bons pour fermer. Les exportations sont très difficiles et des centaines de tonnes de produits agricoles palestiniens pourrissent souvent sur place, alors que les produits israéliens sont avantagés. Il est également très difficile d'échanger des marchandises avec la

Cisjordanie, l'autre partie des territoires. A Karni, l'attente est souvent interminable, ce qui renchérit le coût des produits. John Ging, directeur de l'UNRWA (Organisation des Nations Unies pour les réfugiés), explique que les seuls frais de retard pour la circulation des conteneurs ont coûté 1 million de dollars à l'ONU, empochés par des sociétés israéliennes.

LA CISJORDANIE TRONCONNÉE

L'office de coordination de l'ONU pour les affaires humanitaires (OCHA) vient de publier un rapport qui illustre, faits à l'appui, que l'emprise d'Israël sur la Cisjordanie est telle, que la création d'un Etat viable et continu n'est plus qu'une fiction. En effet, par ce que la Cisjordanie est occupée par des colons, par l'armée ou encore décrétée en partie « réserves naturelles », 45,47 % des 5 600 km² sont soit interdits d'accès, soit soumis à un régime de permis pour les Palestiniens. Le reste du territoire, dont les principaux centres comme Naplouse et Jéricho, est divisé et coupé en secteurs isolés. Le déplacement entre eux est limité par 450 barrages routiers et 70 check points contrôlés par des soldats armés. Vous pouvez vous imaginer le casse-tête.

Selon le rapport, le taux de croissance démographique des colonies israéliennes est de 5,5 % par an, « soit l'équivalent de deux bus entiers qui, chaque jour, s'ajoutent aux 450 000 personnes déjà installées, c'est-à-dire trois fois la croissance de population naturelle de l'Etat juif ». Les chances d'une inversion de tendance ou d'un démantèlement des implantations apparaissent illusoire. En cela le rapport de l'OCHA est on ne peut plus instructif. Il révèle tous les détails de la façon dont l'Etat juif fait main basse sur la Cisjordanie, la tronçonnant en une quinzaine de cantons desquels il est pratiquement impossible de sortir pour les 2,5 millions d'habitants qui vivent sur ce territoire. « La réalité s'oriente dans une direction qui va rendre la vie des Palestiniens plus difficile et ne va pas leur permettre d'atteindre ce à quoi ils aspirent », conclut ce rapport..

* LES COLONIES DE PEUPEMENT ET L'ARROGANCE DES COLONS

Les colonies de peuplement fermées à Gaza, ne continuent pas moins à se développer et à prospérer en Cisjordanie, englobant entièrement Jérusalem et isolant les familles les unes des autres.

Construites souvent en hauteur, surplombant les villages elles accaparent l'eau à leur profit. Nous avons vu des pelouses arrosées à jet continu alors que quelques mètres plus bas les Palestiniens ont du mal à se désaltérer. Les routes de contournement construites afin de relier les colonies entre elles, coupent villages et champs de cultures en deux et compliquent sérieusement la vie des populations autochtones dans leur vie quotidienne. Nous avons vu des Palestiniennes faire un détour de trois km pour acheter le pain dans une boulangerie qui se trouve sur le trottoir en face, dans la rue coupée en deux.

Les Territoires palestiniens comptent 161 colonies juives et 96 implantations « sauvages ». Des barrages interdisent l'accès des Palestiniens aux routes qui desservent les colonies. Celles-ci se sont transformées en des corridors, réservés aux colons et reliant les implantations au territoire israélien.

« Les Palestiniens sont désormais obligés de se déplacer d'une enclave à l'autre en utilisant un réseau de barrages militaires, de routes et de tunnels qui leur sont réservés », relève le document. Les autorités israéliennes peuvent fermer ces points d'accès à volonté.

Si l'on additionne les zones militaires israéliennes, les colonies, les réserves naturelles, les routes et les terres grignotées par la construction du mur de séparation israélien, il ne reste pas plus de 60 % de la Cisjordanie aux Palestiniens, selon les calculs de l'OCHA. « Le développement des colonies et des infrastructures israéliennes empêche le développement d'une économie palestinienne jusqu'alors dynamique en Cisjordanie », écrit l'OCHA.

LES PUNITIONS COLLECTIVES

- La destruction de nourriture.

L'un des plaisirs favoris de l'armée est de mélanger la nourriture, le sucre et le sel, confiture et condiment, farine et céréales ou de saccager tout simplement les aliments. Cette action inhumaine pénalise les familles car elles sont si pauvres qu'elles ne peuvent refaire leur stock de réserves. Si cela arrive en période de couvre-feu, cette action devient un véritable drame. C'est une des principales angoisses des familles victimes de ces exactions. Déjà, elles ne peuvent stocker beaucoup de nourriture vu l'exiguïté des maisons et le peu de moyens dont elles disposent et le peu qu'elles ont est détruit délibérément.

- Les mesures d'intimidation et de terrorisme physique et moral.

La population est harcelée continuellement, en but à des perquisitions non justifiées et à tout moment du jour ou de la nuit, tous les déplacements sont contrôlés. La présence constante et apparente des forces occupantes ne permet aucune intimité. Elles confisquent les pièces d'identité sans aucune raison justifiée. Les survols fréquents des camps de réfugiés par des hélicoptères ou les snipers en patrouilles sont stressants... L'entrée de jour comme de nuit dans les maisons, le contrôle de toute la population à n'importe quel moment, sous n'importe quel prétexte, tel est le triste sort des Palestiniens.

L'armée coloniale peut emmener n'importe qui, tabasser, casser des mains, blesser, achever comme bon lui semble. Elle est souveraine, non contrôlée, et n'est comptable de rien devant la justice. Les Palestiniens ont juste le droit de se taire.

LA CONFISCATION DES TERRES ET DE L'EAU

Parallèlement à la confiscation des terres agricoles, s'est développée depuis 1970 une politique d'implantation de

colonies de peuplement. Cette violation du droit international est particulièrement active. Les colons, bien briefés, récupèrent les meilleures terres en Cisjordanie comme à Gaza, abandonnant les terres semi-arides aux Palestiniens.

En 1985, Israël avait pris le contrôle de 2 835 000 Duns (1D = 1 000 m²), soit 52 % de la surface totale en Cisjordanie, et 48 % dans la Bande de Gaza.

L'utilisation de l'eau a été scrupuleusement réglementée par les Autorités israéliennes, notamment à l'aide de quotas afin d'en faire bénéficier les colonies de peuplement.

Il est interdit aux Palestiniens de creuser ou d'approfondir les puits artésiens. Ils ne disposent que de 20 % des réserves souterraines de Cisjordanie, les 80 % restants étant principalement utilisées par les colonies, ou directement pompées pour servir en Israël.

En cas de couvre-feu, l'une des punitions les plus fréquentes est la coupure immédiate de l'eau, ce qui s'avère très dommageable pour les plantes et les cultures, et évidemment aussi pour les personnes.

Généralement la confiscation du matériel agricole, des voitures de transports ou des outils accompagnent les couvre-feux. Les bergers et leurs troupeaux en souffrent en permanence. Ils sont en même temps exposés aux attaques des colons, qui eux peuvent commettre leurs exactions en toute impunité à n'importe quel moment, vu qu'ils ne sont pas soumis aux couvre-feux.

Les troupeaux se trouvant dans la zone du couvre feu sont confisqués et retenus dans des locaux jusqu'à paiement par leur propriétaire d'une amende à laquelle s'ajoutent des frais d'entretien par tête et par jour de confiscation. Dans les cas de couvre-feu prolongé, l'amende s'élève rapidement à une véritable petite fortune que le propriétaire est dans l'impossibilité d'acquitter. Le colon récupère alors les bêtes, ce qui lui permet d'accroître son cheptel à peu de frais.

- L'arrachage et le déracinement des arbres.

L'armée s'acharne également sur les arbres. Le nombre d'arbres et de pieds de vignes déracinés est incalculable. Nous avons assisté au déracinement d'un champ de vigne dans la vallée d'Hébron. A notre arrivée, une voiture démarrait à toute vitesse. A son bord, un rabbin, et plusieurs militaires. Ils venaient de procéder à l'arrachage de vignes, que le rabbin venait de bénir.

Dans le champ nu, où restaient encore quelques trognons de ceps, une petite fille pleurait. Ses parents nous ont raconté leurs malheurs. L'armée ayant soupçonné leur fils d'avoir participé à un rassemblement, au cours duquel on avait brûlé des pneus, avait décidé, en représailles, de punir la famille, lui enlevant son seul gagne pain.

Nous avons vu des champs d'oliviers, dont certains plusieurs fois centenaires, entièrement rasés sur plusieurs ares.

Pendant ce temps, l'Etat sioniste essaie de se doter d'une facette humaine et veut se faire passer pour un pays à la pointe dans le secteur des produits agrobiologiques, voulant donner des leçons d'écologie.

Nous ne voyons pas qui pourra qualifier ce pays d'écologique. Etant fondé sur le dogme de la domination de la terre, sur l'expansionnisme et le colonialisme, il nous semble que ces idéologies sont largement antinomiques avec les principes fondamentaux de l'écologie.

Au moment où toute la planète prend conscience du désastre écologique, et se mobilise notamment pour sauver la forêt amazonienne, l'Etat d'Israël se permet en toute impunité de détruire des oliveraies, des arbres fruitiers, des vignes et d'autres plantations indispensables à la vie, pour asseoir encore une fois, avec une brutalité rare, sa domination sans partage sur le peuple palestinien.

Le peuple palestinien contrairement aux thèses sionistes, était de tout temps un peuple d'agriculteurs. Tout l'Occident, en avalant et en répétant aveuglement le mensonge sioniste selon lequel la Palestine était un désert que les pionniers-juifs ont fait reflourir, porte une grande part de responsabilité dans la « Nakba » (le désastre palestinien).

Les moyens de répression visant la terre, l'eau, l'interdiction de planter des arbres fruitiers, des oliviers ou des vignes le touchent au plus profond de lui-même, et le laissent complètement démuné face à un occupant qui s'empare de sa terre et de ses ressources avec une brutalité sans pareille.

Ces méthodes, on le voit, relèvent purement et simplement du brigandage organisé.

- Les Palestiniens dépossédés de leurs ressources en eau.

Depuis sa création, Israël a toujours cherché à contrôler l'accès à l'eau, ressource rare dans cette région semi-aride qui ne supporte pas une agriculture intensive très grosse consommatrice d'eau telle que se sont mis à la

pratiquer les agriculteurs israéliens.

Lors de la mise en œuvre de la planification des ressources en eau après la création de l'Autorité internationale des eaux par l'ONU, en 1950, les pays arabes avaient commencé à mener un projet hydraulique de partage équitable des ressources en eau.

La guerre de 1967 empêcha ce projet d'être mené à terme et permit à Israël d'accentuer son emprise sur les eaux de la région, notamment en poursuivant le pompage des eaux du Jourdain au rythme de 330 millions de m³ par an.

Une des premières mesures, après l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza et de l'annexion de Jérusalem, suite à la conquête de 1967, a été de déclarer les eaux des territoires occupés comme ressources stratégiques sous contrôle militaire. Parallèlement à ce hold-up sur l'eau, Israël arrêta de délivrer des autorisations de creusage de puits aux palestiniens qui devenaient de ce fait complètement dépendants du bon vouloir de l'occupant pour leurs cultures et leurs besoins domestiques.

Depuis 1967, l'ensemble des ressources hydrauliques des territoires palestiniens est administré par la Commission israélienne de l'eau et plus spécialement par deux sociétés : la Mékorot (compagnie israélienne des eaux) créée en 1936 par l'agence juive et l'Histadrouth, chargée de construire les réseaux d'irrigation et d'alimentation en eau, ainsi que la Tahal (compagnie de planification des ressources en eau d'Israël) créée en 1952.

L'imposition de règlements datant de 1959, empêche les Palestiniens de disposer librement de leurs ressources hydrauliques et impose la limitation de la consommation au profit des colons dont certains arrosent leurs pelouses à longueur de journée, alimentent des fontaines monumentales et des piscines. Il y a eu 144 colonies de peuplement dont 42 nouvelles implantations entre 1998 et 1999 en violation flagrante des lois internationales. La Convention de La Haye de 1907 stipule que la puissance occupante doit respecter les lois en vigueur avant occupation, et établit que la propriété privée, dont les ressources en eau, ne saurait être l'objet de confiscation.

- La discrimination commence par le refus d'accès aux ressources.

Le droit de creuser de nouveaux puits ou de procéder à leur réfection, nécessite des permis délivrés au compte-goutte par les autorités israéliennes. Les paysans palestiniens n'ont pas le droit de s'alimenter dans les nappes phréatiques en creusant des puits ou en approfondissant ceux qui existent au-delà de 20 mètres alors que ceux des colons sont parfois à 80 m de profondeur. L'eau qui vient des puits provient pour 30 % des puits des colons qui représentent tout au plus 6 % de la population.

Un système de quota est instauré pour limiter les volumes d'eau destinés aux populations autochtones. Chaque puits comporte un compteur et de lourdes amendes sont infligées à ceux qui dépassent leur quota. La quantité d'eau allouée aux agriculteurs palestiniens est gelée depuis 1967, alors que celle des colons est en progression constante.

Les paysans palestiniens sont soumis à un lourd handicap, car ils ne peuvent irriguer que 6 % de leurs terres contre 45 % en Israël et 60 % dans les colonies juives.

Les investissements publics privilégient les colonies au détriment des municipalités palestiniennes. Ainsi 51 % des villages de Cisjordanie ne possèdent aucune infrastructure pour l'eau potable.

Dans la bande de Gaza, malgré l'autonomie annoncée à grands cris, l'eau est toujours rationnée et contrôlée par l'occupant dont dépendent 1,2 millions de Palestiniens. Les ressources d'eau sont aussi soumises à cet apartheid qui caractérise si fortement cette Palestine qui ne demande qu'à vivre normalement.

La régularité des approvisionnements est un autre signe de discrimination, les Israéliens bénéficiant de l'eau courante toute l'année, les Palestiniens eux, sont victimes des coupures durant l'été, destinées à économiser l'eau au profit des colonies.

Plusieurs rivières ou ruisseaux asséchés sont transformés en tout à l'égout par les colonies de peuplement situées en haut des collines dominant les terres palestiniennes et qui déversent impunément leurs déchets de toutes sortes dans ces cours d'eau. Souvent la pénurie d'eau, ainsi que la pollution des cours d'eau, car il n'existe pratiquement pas de station d'épuration, provoquent la propagation de maladies. Le siège des villages s'accompagne très souvent de coupures d'eau car les sites de pompage sont « zones militaires », et le système de canalisation dépend de la colonie israélienne située en hauteur avec parfois, un petit château d'eau. Les Israéliens consomment, par tête, quatre fois plus d'eau que les Palestiniens. Eux seuls ont l'autorisation de creuser des puits jusqu'aux nappes phréatiques les plus profondes. Par conséquent,

un très grand nombre de villages dépendent des camions-citernes qui doivent se ravitailler auprès des points d'eau éloignés et qui sont régulièrement visés par les colons.

Actuellement les Palestiniens sans ressources, ne peuvent payer cette eau. C'est spécialement dans les villages que la situation est la plus dramatique. Complètement isolés, les villageois souffrent de malnutrition et seule une autosuffisance locale, ainsi que l'aide du PARC, leur permet de survivre. N'oublions pas de dire qu'un des objectifs constants des tirs israéliens, colons ou armée, est de cribler de balles à distance, les réservoirs d'eau individuels - de un ou deux mètres cubes - qui sont placés sur les toits ou les terrasses.

La situation faite aux Palestiniens nous rappelle de bien tristes souvenirs du temps de l'occupation de la France.

Tous les accords signés et « resignés », toutes les pressions organisées, toutes les conférences nationales et internationales, tous les parrainages, n'auront pas beaucoup d'impact dans cette région du monde tant que la justice pour tous ne sera pas rétablie, tant que tous les peuples de cette région ne seront pas conduits à gérer ce qui leur revient de droit, y compris pour les peuples palestiniens, libanais et syriens : la gestion de leur terre et de leurs ressources, sources de vie.

LES CONDITIONS SOCIALES SOUS OCCUPATION.

- LE MANQUE D'ESPACE VITAL.

Je crois que la pire des tortures que subissent les Palestiniens et qui contribue à une mort lente, c'est le manque d'espace vital, pour se déplacer, pour communiquer, pour dormir, pour manger, pour se laver, pour faire leur toilette ou tout simplement vivre, respirer, s'étirer etc. Comment ne pas devenir fou ou révolté dans ces conditions là ?

- LA VIE DANS LES CAMPS.

En franchissant les barbelés qui entouraient les camps, nous sommes rentrés de plain-pied dans la misère extrême, la privation de libertés, une "prison à l'air libre".

Plus question de vieilles pierres ou de richesses architecturales, de beauté du paysage, ni de flonflons, de néons, ou encore moins de pelouses décorées. Le visage hideux du colonialisme nous a accueilli de plein fouet.

L'armée était omniprésente, sur tous les toits des maisons, autour du camp. C'était sinistre et terriblement éprouvant, surtout avec tous ces barbelés qui nous donnaient froid dans le dos. Les maisons étaient accolées les unes aux autres. Les toits en tôle n'étaient pas directement posés sur les murs. Il y avait un grand espace. Les Palestiniens nous ont raconté que c'était par ces interstices que l'armée d'occupation envoyait les gaz lorsqu'elle cherchait des jeunes manifestants.

Ce qui sautait immédiatement aux yeux, c'est le manque d'espace. Plusieurs d'entre nous se sont posés cette question qui ne nous a jamais quittée lors de la durée de notre séjour : « Mais où dorment donc tous ces enfants ? Ont-ils un lieu pour eux, pour jouer, pour bouger, comme tous les enfants de leur âge ? »

Ce qui nous a également dérangés : c'est ce silence pesant, étrangement lourd à supporter. Pas un bruit, pas un son de voix. Les gens parlaient tout bas, voire même chuchotaient, y compris les enfants. Connaissant l'exubérance des populations dans les pays arabes, nous nous imaginions sans peine ce qu'ils ont dû endurer pour en arriver là.

Nous étions directement confrontés à l'occupation dans toutes ses dimensions au niveau de la vie quotidienne : privation de toute liberté de bouger, d'écouter, de s'informer, de s'instruire, de travailler, de

se nourrir correctement, de se reposer.

- Les cautions réclamées aux familles pour libérer les enfants.

Lorsque l'armée surprend un enfant jouant dans la rue, et quel que soit son âge, elle l'arrête et l'embarque. Il est fréquent que l'enfant soit l'objet d'un marchandage entre les Autorités militaires et la famille, surtout lorsque l'un des membres de cette famille est recherché. Les parents doivent ainsi payer une caution pour récupérer leur enfant. Caution, bien entendu, exorbitante et pouvant aller jusqu'à 1 500 shekels et plus, soit environ 1 000 Euros.

Nous avons eu connaissance d'enfants de 3 ans arrêtés et gardés pendant plusieurs jours, jusqu'à ce que les parents aient pu réunir la somme de la caution exigée.

Il existe des associations venant en aide aux parents victimes de ce chantage, s'occupant surtout de réunir les fonds nécessaires à la libération des enfants retenus en otage.

- Le couvre-feu.

En général, décidé par l'Autorité militaire de la ville, c'est l'interdiction de sortir du camp, du quartier, de sa maison, d'ouvrir ses fenêtres, ses volets, en un mot : de rester confiné dans son petit et misérable « chez soi ».

Cette interdiction peut être totale, 24 heures sur 24.

Elle peut durer plusieurs jours ou plusieurs semaines.

L'armée tire avec des balles réelles, ou en plastique ou en caoutchouc. Les balles en plastique ou en caoutchouc sont composées de 90 % de métal, seule l'enveloppe soit 10 % est en plastique ou caoutchouc, elles sont également mortelles.

Les maisons exigües (2 à 3 pièces) sont généralement occupées par une dizaine de membres de chaque famille, et souvent plus lorsque les occupants hébergent les personnes dont la maison vient d'être détruite, ce qui arrive très souvent.

Le couvre-feu dans ces conditions est à la limite du supportable.

Pour les femmes, le problème de la nourriture reste le principal problème.

Il n'y a pas de possibilité de stockage par manque de place ou par manque de moyens de réfrigération. Nombre de camps n'ont pas l'électricité, ou si elle existe, elle est coupée dès l'instauration du couvre-feu. Certaines familles sont carrément dans la misère.

Le couvre-feu implique automatiquement l'impossibilité de se rendre à son travail, ce qui signifie l'absence totale de ressources pendant ces périodes. Les enfants sont également interdits d'école.

De plus, il est impossible de cultiver champs et jardins, de s'occuper des bêtes et de récolter ou de faire la cueillette selon le cycle naturel des saisons. Comme la nature n'attend pas la levée des interdictions, il en résulte souvent un indicible gâchis des légumes et des fruits qui pourrissent sur place. Ce qui provoque l'accélération de l'appauvrissement des familles.

Comme de surcroît, le couvre-feu s'accompagne souvent de coupures d'eau. Cette privation entraîne notamment lors des étés torrides, la déshydratation des enfants et des personnes âgées, et cause des pertes dans le bétail et les cultures.

Le manque de structures médicales et hospitalières est particulièrement criant.

- L'intrusion de l'armée d'occupation.

Les forces de l'occupation investissent surtout à l'aube les maisons dans les villages ou dans les camps. Elles pénètrent dans le village, au milieu d'un feu nourri et désordonné, en détruisant les affaires et meubles qui s'y trouvent, en bloquant ses occupants dans une des pièces pour pouvoir voler les économies et les objets. Les soldats tirent également en direction des gens et lancent des grenades, ce qui effraie particulièrement les enfants.

- Les coupures de routes.

Les bourgades, les villes et les villages sont souvent assiégés ou partiellement occupés de façon variable et semi-aléatoire par les troupes israéliennes. A toutes ces mesures de harcèlement de la population civile, les Israéliens ont ajouté le recours aux représailles ciblées : assassinat de responsables politiques palestiniens, bombardements de maison où habite un responsable recherché.

Autour des villages et hameaux, est organisé un système de destruction de la vie quotidienne. Il s'agit parfois de simples postes de contrôle « volants », parfois de coupures de route par blocs de béton ou d'énormes tas de terre et de cailloux amassés au bulldozer. Les routes étant coupées, la population complètement déboussolée ne sait plus comment s'orienter pour son ravitaillement ou ses besoins quotidiens. Des tranchées d'à peine un mètre de large et de profondeur qui sont creusées en quelques minutes à la pelle mécanique coupent ainsi les routes et isolent les villages.

- Les fermetures d'écoles et d'universités.

Avec le couvre-feu, la fermeture des écoles reste le moyen de répression le plus sensible pour les femmes.

Ces fermetures sont, depuis 1948, l'instrument privilégié de la répression collective. Les prétextes invoqués par l'armée sont très nombreux : enfants en train de jouer dehors, laissés sans surveillance, participation des jeunes aux jets de pierres, aux rassemblements, aux enterrements...

Les écoles sont souvent fermées, et servent au besoin de lieux de détention pour les enfants. Les écolier/ières sont souvent poursuivis en voiture par les colons alors qu'ils se rendent à l'école. Des témoins affirment que certains ont été blessés et emmenés dans des hôpitaux.

- La démolition des maisons.

Là encore toutes sortes de prétextes sont mis en avant pour appliquer cet excellent moyen de répression exercé sur une famille pour :

- récupérer des personnes recherchées par l'armée.
- punir la famille dont un membre est soupçonné d'avoir participé à un jet de pierres, à l'organisation ou à la participation d'une manifestation (1er mai, 8 mars...)
- lors d'une provocation au moment où l'armée fouille une maison, saccageant tout sur son passage.

L'armée arrive avec des bulldozers, et procède à la démolition de la maison, mais aussi des maisons mitoyennes, car les vibrations se répercutent sur les autres murs, et les destructeurs ne se préoccupent guère de sauvegarder les alentours.

En outre le gouvernement occupant interdit de reconstruire toute maison détruite ou bien de bâtir une autre ailleurs. Il ne reste plus d'autre alternative que d'aller se réfugier chez des amis, la famille, ou de rester sous une tente.

Ces démolitions touchent non seulement le cercle de famille proche, mais aussi les oncles, tantes, cousins. Comme les familles sont nombreuses, et les prétextes faciles à trouver, les camps et les villages sont jonchés de tas de pierres chaque jour plus nombreux.

Les Palestiniens, entassés et soumis à un étouffement par manque d'espace, font les frais d'une

humiliation supplémentaire qui vient s'ajouter à toute « la palette » répressive mise en place par les Autorités sionistes.

- Les maisons murées.

Une activité assez banale de l'armée d'occupation consiste à murer, soit totalement, soit partiellement des maisons. Les militaires élèvent des murs de parpaings, barrant l'accès à une chambre, ou à une partie de la maison, ou à la totalité de celle-ci. Dix personnes doivent ainsi dormir dans une même pièce, alors que les deux autres, murées, sont vides. Un sommet de perversion organisée !!!

LA MISERE DU PAYSAN PALESTINIEN

- Les paysans ne peuvent cueillir les olives.

Le paysan est devenu la cible de l'agression des colons, la victime des portails et des soldats de l'occupation. Plusieurs villageois de la région de Qalqyia s'attendent tous les matins soit au martyre, soit aux coups et blessures de la part de l'armée sioniste, qui les attend et les pourchasse comme s'ils étaient des criminels ou étrangers sur cette terre. Les propriétaires des terrains situés près des colonies sont empêchés par les colons de cueillir leurs olives.

Selon les statistiques du ministère palestinien de l'agriculture, plus de 6600 dunums (unité de mesure de surface de terrain) de la région est de Qalqyia ont été séparés de leurs propriétaires par le mur et autres procédés d'annexion.

Le PARC (Palestinien Agriculture Relief Committee) élargit des dizaines de sentiers afin de permettre aux voitures de circuler, travail de fourmi à renouveler chaque jour, pendant que les campagnes sont parcourues par d'énormes camions porteurs de bulldozers et d'excavatrices, qui détruisent ces sentiers. Des colons en arme protègent ces convois spéciaux de sociétés privées.

- L'imagination destructrice des Israéliens est sans limites.

LES PALESTINIENS SONT LES PLUS ANCIENS PRISONNIERS DU MONDE

Plus de onze mille prisonniers, otages de l'occupant, croupissent dans les prisons sionistes, dont de nombreuses femmes et beaucoup d'enfants.

Depuis la guerre de 1967 et l'occupation de toute la Cisjordanie, partie orientale arabe de Jérusalem incluse, près de 700 000 Palestiniens ont été détenus au moins une fois : 20 % de la population. Sachant que l'immense majorité d'entre eux appartient au genre masculin, ce sont près de 40 % des hommes de Palestine qui ont connu le béton des cachots israéliens. Les statistiques de 2006 révèlent que la moyenne mensuelle varie de 369 à 573 arrestations, dont 19 à 80 enfants et adolescents. Les vingt-trois prisons de haute sécurité en Israël ne désemplissent pas. Souvent les détenus sont installés dans des tentes, faute de place. Quand certains sont libérés, le plein est de nouveau fait rapidement, de manière à toujours disposer d'un volant de « libérables, une sorte de monnaie d'échange », indique un médecin incarcéré à sept reprises pour des périodes allant jusqu'à neuf mois. Sur les 11 050 personnes actuellement détenues, 1 829 le sont dans des camps militaires. Quelque 386 sont des mineurs et 83 des femmes, 5 904 ont été condamnés dont 636 à perpétuité et 472 à plus de vingt ans ! Cinq détenus ont plus de 65 ans, deux plus de 70 ans et vingt-cinq ont moins de 16 ans ! Et nous ne parlerons pas des humiliations, des mauvais traitements, des tortures, de l'isolement, des détentions sans jugement, du chantage exercé par rapport aux menaces pesant sur la famille et les proches.

Naturellement, toutes ces incarcérations coûtent cher. L'une des ressources de financement du système est constituée par les amendes infligées aux prisonniers et leurs familles. En 2005, le système a ainsi encaissé 14,3 millions de shekels (2,7 millions d'euros). Pour les familles très pauvres, c'est un poids considérable, de l'ordre de 200 dollars par mois, selon Jehan Jarrar, de l'association « Addamer » (la

Conscience). Les familles sont non seulement privées des leurs, mais comble de la cruauté, elles sont obligées de payer pour leur incarcération.

Les prisons foisonnent dans les Territoires occupés. Toutes les administrations civiles et souvent les écoles sont transformées en prisons.

Les mesures de détentions administratives sans jugement introduites en Palestine en 1945 par les lois d'urgence à l'époque du mandat britannique, et maintenues par l'Etat d'Israël, ont été étendues en 1970 aux Territoires occupés, et sont toujours en vigueur. Ces textes autorisent le gouvernement de la région militaire à placer sous détention toute personne s'il estime que les raisons de sécurité l'exigent et ce pour une durée pouvant aller jusqu'à 6 mois renouvelables sans limite.

Lors de leur arrestation, les détenus ne sont jamais informés des raisons de leur détention. Ils ignorent dans quelle prison on les emmène. Leur famille reste également dans l'ignorance, donc dans l'impossibilité de contacter un avocat. D'ailleurs aucune visite d'avocat n'est autorisée en début de détention.

Les conditions de détention sont très dures. Les prisonniers subissent fréquemment des tortures physiques, morales et sexuelles, au cours d'interrogatoires interminables destinés à les briser.

Ils ne sont pas pourvus de vêtements chauds en hiver, la nourriture est insuffisante, le manque d'eau, de douches et de savons est évident. Tel est le régime banal des prisonniers à Ansar 3, surnommée « La mort lente ». Les détenus manquent également de soins médicaux, même s'ils sont blessés, malades ou victimes de tortures.

Les femmes subissent des peines de prisons très lourdes. Elles sont torturées comme les hommes. Les violences sexuelles sont monnaie courante. Elles restent sans nouvelles de leurs enfants, ou pire reçoivent de fausses nouvelles pour les briser.

L'UTILISATION DES GAZ CHIMIQUES

Lorsque nous avons visité un autre camp que :
L'armée venait de quitter nous avons senti une forte odeur de gaz.

Et quels gaz ? Trois jours après le dernier exploit de ces sinistres militaires, l'odeur était toujours présente dans les maisons que nous avons visitées.

Nous avons appris, en discutant avec plusieurs personnes, que les nourrissons ou les personnes âgées mouraient par inhalation de ces gaz et que les femmes enceintes avortaient spontanément. Comme nous savions que l'Etat d'Israël était un véritable expert dans la fabrication d'armes chimiques, la solution semblait toute trouvée : Israël testait des gaz chimiques sur la population palestinienne en toute impunité.

Nous savons aussi que l'armée israélienne utilise ponctuellement des gaz qui auraient des effets sur le système nerveux pour les personnes qui les inhalent. Accusation sur laquelle s'était fondé un journaliste de France culture pour mener une enquête dans la Bande de Gaza. Nous avons déjà, lors d'un voyage en Palestine été confrontés à ce genre de gaz qui pue comme des œufs brouillés et est d'une couleur jaunâtre très bizarre. Ce ne sont certainement pas des gaz lacrymaux. Les femmes nous disaient que ce gaz faisait avorter les femmes enceintes et était responsable de l'étouffement des personnes âgées ou de ceux qui avaient des problèmes respiratoires.

L'ASSASSINAT CIBLE DES DIRIGEANTS PALESTINIENS

Israël est devenu le champion de l'assassinat ciblé des dirigeants palestiniens, y compris lorsqu'ils sont infirmes comme Cheikh Yassine, soit par des missiles envoyés dans leur bureau, soit en les massacrant

dans leur voiture ou dans la rue. Les élus du peuple sont également enlevés et jetés en prison.

LE MUR DE L'APARTHEID.

Et pendant ce temps, la construction du Mur de la honte avance au vu et au su du monde entier, la colonisation de la Cisjordanie se poursuit, les check points prolifèrent et ... le bourreau sioniste continue impunément à jouer les victimes, à traiter tous ceux qui dénoncent ce génocide du XXIème siècle d'antisémites, avec la complicité active de la

« Communauté internationale », en premier lieu USA et Union européenne.

Ce mur qui isole la Cisjordanie de sa capitale Jérusalem, qui empêche un développement harmonieux en étouffant l'agriculture et en torturant moralement les populations colonisées, ressemble étrangement au « Mur de Berlin » qui a cassé l'Europe en deux pendant toute la durée de la guerre froide.

HEBRON /KHALIL SYMBOLE DE L'APARTHEID

Les terrasses des immeubles israéliens construits au cœur du souk sont occupées par des miradors protégés par des sacs de sable renforçant le dispositif dit « de protection », déjà impressionnant, par les grillages et fils de fer barbelés qui entourent la colonie.

Pour se protéger des bouteilles d'alcool, des jets de pierres, des ordures, des papiers balancés sur eux à longueur de journée, les habitants palestiniens ont dû tendre à l'horizontale des filets de protection, dans les rues où les maisons des colons jouxtent le marché.

Mais c'est plus loin, là où de gros blocs de pierre obstruent la rue, que passe la vraie frontière, celle marquant l'entrée d'Hébron, sous contrôle palestinien Au croisement d'une autre rue, séparant le quartier colon de l'ancien marché aux légumes, un groupe de jeunes colons joue au ballon pendant qu'une de leurs fillettes lance des pierres vers un petit groupe de femmes palestiniennes qui traversent.

Nos amis palestiniens n'arrivent plus à supporter cette vie faite de bombardements et de couvre-feux. D'ailleurs tous ceux qui les rencontrent sont en admiration devant leur patience. Les enfants ne dorment plus et font des cauchemars. Pour ceux qui ont encore un travail et qui font chaque jour le trajet Hébron-Jérusalem, se déplacer est devenu un véritable calvaire.

Hébron est un brutal condensé de ce qui se passe ailleurs dans les Territoires occupés. Quelques cinq cents colons vivent au cœur d'une ville peuplée de cent vingt mille Palestiniens, sous la haute protection de l'armée israélienne, à proximité du Caveau des Patriarches, lieu saint pour les Juifs et les Musulmans. Des soldats israéliens en barrent l'accès en permanence, alors qu'ils ont tranquillement laissés assassiner 29 Palestiniens qui priaient dans la mosquée par le sinistre Barud Goldstein.

Hébron est la seule grande ville de Cisjordanie occupée en 1967 où l'armée israélienne est toujours présente. Elle est la seule - si l'on exclut Jérusalem-Est - au cœur de laquelle sont installés des colons fanatiques.

Les habitants de la zone H2, zone où vivent les Palestiniens sont sous couvre-feu quasi permanent. Les colons, eux, en sont dispensés !

Les voitures palestiniennes, dont les ambulances, ne peuvent circuler dans la zone H2. Les Palestiniens malades ou blessés, doivent être portés à bout de bras vers la zone (H1) contrôlée par l'Autorité palestinienne, pour être évacués en ambulance. Une jeune femme, atteinte de crise aiguë d'appendicite a été transportée dans une benne à ordures, les soldats israéliens empêchant tout véhicule d'entrer dans la zone.

LA JUDAÏSATION PROGRAMMÉE D'AL QODS / JERUSALEM

En annexant la ville d'Al-Qods (Jérusalem), en juin 1967, les mesures de colonisation et de destruction qui ont suivi l'occupation de la partie orientale d'Al-Qods furent nombreuses et continuent toujours. Un ensemble d'actes illégaux, visant à réduire la population palestinienne, à favoriser l'implantation des

colonies juives à l'intérieur même des quartiers arabes, à réduire la fréquentation des lieux saints palestiniens, chrétiens ou musulmans, à étouffer l'économie palestinienne, à contrecarrer les efforts palestiniens pour l'éducation, la santé et le développement humain d'une manière générale, furent instaurés. Leurs maisons sont régulièrement détruites, des Palestiniens originaires de la ville sont refoulés et leurs papiers d'identité confisqués sous les prétextes les plus divers. Des lieux publics comme les bibliothèques sont transformés en casernes. Les marchés de la ville sont envahis par les produits israéliens, les terres et les propriétés palestiniennes sont volées par des moyens mafieux et détournés. Les centres sociaux et éducatifs sont fermés et saccagés.

L'annexion de la partie orientale de Jérusalem a permis aux autorités de l'occupation de morceler encore une fois le peuple palestinien au niveau de son rattachement administratif. Pour l'Etat sioniste, les Palestiniens de l'Est de Jérusalem ont un statut différent de celui des Palestiniens de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, mais aussi de celui des territoires occupés en 48, y compris la partie occidentale de Jérusalem. Ce statut administratif différent leur a servi pour réprimer tous ceux qui ont participé aux élections législatives de l'Autorité palestinienne et pour nier le caractère palestinien et arabe de la ville.

LE DROIT AU RETOUR

La résolution 194 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 11 décembre 1948 spécifie dans son paragraphe 11 : « Il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins, que des indemnités doivent être payées au titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers ou pour tout bien perdu et endommagé ».

Cette résolution pourtant acceptée par Israël pour pouvoir accéder à l'ONU n'a jamais été appliquée. Encore aujourd'hui, après 55 ans d'errances des réfugiés et plusieurs guerres subies, l'Etat juif refuse toujours d'en discuter.

Actuellement, selon l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) organisation créée en 1949, les réfugiés Palestiniens et leurs descendants, sont au nombre, de l'ordre de trois millions et demi de personnes dont 30 % vivent dans des camps. Le sort de ces réfugiés constitue depuis plus d'un demi-siècle le plus grand problème humanitaire jamais résolu, la honte des Nations Unies et de la Communauté internationale et surtout un problème de sécurité majeure, ayant eu des répercussions régionales énormes et jouant un rôle central pour la paix dans le Moyen-Orient. Ce problème s'est encore accentué depuis la colonisation de l'Irak, vu que les Palestiniens qui s'étaient intégrés dans la population irakienne ont été ramenés dans des camps et revivent dans le plus complet dénuement.

LE DROIT AU RETOUR DES DEPORTES TOUJOURS DENIGRE

Le peuple palestinien devrait, comme tous les peuples du monde profiter du droit au retour, comme l'affirme la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, dans son article 13 : « Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays ». Ce droit a été confirmé par les Conventions de Genève de 1949, relatives à la protection des populations en temps de guerre, garantissant le rapatriement des victimes, ainsi que par la Commission des droits de l'homme de l'ONU, dans sa résolution 188 affirmant que nul ne peut être privé de sa nationalité.

La dépossession de la terre et l'exil des réfugiés palestiniens, ceux de la guerre de 1948 ou de celle de 1967, reste encore aujourd'hui au cœur de la paix du Moyen-Orient.

LES REFUGIES DE 1948

Au moment de la création de l'Etat d'Israël, le 14 mai 1948, près de 400 villages ancestraux palestiniens furent détruits et plus de 800 000 Palestiniens ont été contraints à l'exil, fuyant vers la Cisjordanie, la bande de Gaza ou les pays arabes limitrophes. Cette catastrophe (La Nakba) s'accompagnera de la spoliation des terres. Cela fait maintenant 59 ans qu'ils attendent le retour, vivant toujours dans des camps et gardant précieusement attachée autour du cou la clef de leur maison, ainsi que dans de vieilles

malles, les titres jaunis de propriété de l'habitation dont ils ont été expulsés.

D'après de nombreuses études, dont celle d'Elias Sambar (Les Palestiniens dans le siècle, 1994), à ce moment, il ne restait plus que 150 000 habitants sur une population initiale qui comptait 1 400 000 Palestiniens.

LES REFUGIES DE 1967

Moins de vingt ans plus tard, le drame s'est reproduit presque de façon similaire. En quelques jours 100 000 réfugiés de 48, ainsi que 200 000 Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza conquises par Israël trouvent refuge dans les pays arabes. L'Etat juif met en place un grand nombre de règlements militaires interdisant le retour et lui permettant de récupérer de nouvelles terres à coloniser.

LES LIEUX D'ACCUEIL

Les Palestiniens, au moment de leur exode, se sont dirigés vers les localités les plus proches de leurs villages d'origine, ou vers les endroits où ils avaient des connaissances et des parents.

C'est la Jordanie qui a vu arriver le plus grand nombre de ces réfugiés. Près de 500 000 au moment de la Nakba. La Syrie et le Liban en accueillirent chacun environ 100 000. L'Irak, environ 5 000.

Ces Palestiniens sont souvent issus des mêmes villages et ont gardé tout au long de l'exil, la mémoire de leurs maisons, de leurs champs, qu'ils ont transmis à travers les générations. Les femmes ont continué à broder sur les robes traditionnelles le symbole des lieux détruits.

Au Liban, environ 400 000 réfugiés, dont une grande partie dans les camps attendent eux aussi de pouvoir rentrer chez eux. La Syrie en héberge autant dans une dizaine de camps. Il faudra bien trouver une solution pour leur retour.

L'illogisme serait de croire que ces pays puissent continuer à supporter le drame des Réfugiés palestiniens orchestré par un Etat qui veut uniquement rester juif et refuse de ce fait que ces pauvres gens puissent réintégrer leurs maisons.

LES RÉFUGIÉS PALESTINIENS DOIVENT RETOURNER D'OU ILS ONT ETE CHASSES

Israël s'est doté de beaucoup de lois pour empêcher le retour des Palestiniens et pour rendre définitive leur expropriation. La loi sur le retour datant de 1950 permet à tout juif d'acquérir automatiquement la nationalité israélienne, alors qu'un Palestinien ne peut même pas fouler la terre de ses ancêtres. Une loi sur la propriété des absents permet à Israël de prendre la propriété ou la terre de tout Palestinien absent (souvent réfugié et interdit de retour).

LE DESARMEMENT ATOMIQUE D'ISRAËL DEVIENT URGENT

N'oublions pas qu'Israël possède des armes de destruction massive qui prennent en otage tous les peuples de la région. L'armement nucléaire israélien a été dénoncé dès 1986 par l'ingénieur israélien Mordache Vanunu, dans le « Sunday Times » des 5 et 12 octobre 1986. Il a croupi en prison et au secret durant dix-huit ans et, libéré, il est toujours en résidence surveillée. C'est dans le complexe nucléaire de Dimona, selon, Vanunu, planqué dans le désert du Neguev, ayant plusieurs étages souterrains qu'Israël a produit une centaine d'ogives nucléaires. Depuis, le nombre de ces ogives a de toute évidence triplé. Personne, ni dans la région, ni parmi les « pays qui veulent donner des leçons au peuple iranien et à son président, après avoir programmé la destruction de l'Irak », ne s'en est inquiété. Le silence officiel, la protection des autres puissances nucléaires, de l'AIEA, de l'ONU, de toutes les Instances Officielles Internationales est total. Le barrage des informations reste à ce jour total et consensuel. L'usine est cachée dans le désert et produit des ogives nucléaires depuis 1966. Entre-temps, elle a certainement, d'après certains articles échappés dans une certaine presse israélienne ou US, fabriqué des armes thermonucléaires d'une capacité suffisante pour détruire des villes entières et empêche de ce fait un développement harmonieux et durable du Moyen-Orient.

Annexe :

- 1 - Article 211-1 du code pénal français, relatif au crime de génocide.
- 2 - Convention du 9 décembre 1948, de l'ONU, pour la prévention et la répression du génocide.
- 3 - Résolutions de l'ONU (organisation des nations unies) et de l'OUA (organisation de l'Unité Africaine), relatives au sionisme et à l'Etat d'Israël.
- 4 – Exposé historique sur la résistance des palestiniens.
- 5 – Comité sur la génocide de Palestine :
Objet du Comité, et contacts.

1 - Code pénal français, article 211-1 :

« Constitue un génocide le fait, en exécution d'un plan concerté tendant à la destruction totale ou partielle d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux, ou d'un groupe déterminé à partir de tout autre critères arbitraires, de commettre ou de faire commettre, à l'encontre de membres de ce groupe, l'un des actes suivants :

- atteinte volontaire à la vie ;
- atteinte grave à l'intégrité physique ou psychique ;
- soumission à des conditions d'existence de nature à entraîner la destruction totale ou partielle du groupe ;
- mesures visant à entraver les naissances ;
- transfert forcé d'enfants.

Le génocide est puni de la réclusion criminelle à perpétuité. »

2 - Convention de l'ONU du 9 décembre 1948, pour la prévention et la répression du crime de génocide (Extraits) :

Article II

Dans la présente Convention, le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- a) Meurtre de membres du groupe ;
- b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;
- c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;
- d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;
- e) Transfert forcé d'enfants d'un groupe à un autre.

Article III

Seront punis les actes suivants :

- a) Le génocide ; b) L'entente en vue de commettre le génocide ; c) L'incitation directe et publique à commettre le génocide ;
- d) La tentative de génocide ; e) La complicité de génocide.

Article IV

Les personnes ayant commis le génocide ou l'un quelconque des autres actes énumérés à l'article III seront punies, qu'elles soient des gouvernants, des fonctionnaires ou des particuliers.

3 - Résolutions de l'ONU (organisation des nations unies) et de l'OUA (organisation de l'Unité

Africaine), relatives au sionisme et à l'Etat d'Israël.

La résolution de l'ONU n° 3379 du 10 novembre 1975 assimile le sionisme à « une forme de racisme et de discrimination raciale »

La résolution de l'ONU n° 3151 en 1973 condamne « l'alliance impie entre le fascisme sud-africain et l'impérialisme israélien »

La résolution de l'ONU n° 3324 en 1974 « condamne le renforcement des relations politiques, économiques, militaires et autres » entre Israël et l'Afrique du Sud.

La résolution de l'OUA n° 77 adoptée en 1975 énonce que : « Le régime raciste en Palestine et les régimes racistes au Zimbabwe et en Afrique du sud ont une même origine impérialiste, possèdent les mêmes structures racistes, et sont liés organiquement dans une politique commune d'atteinte délibérée à la dignité et à l'intégrité de la personne humaine »

Nota :

Il est à relever que les régimes sud-africain et rhodésien (Zimbabwe), ont terminé dans les poubelles de l'histoire, et que le régime sud-africain, qui est considéré comme similaire au régime israélien, est qualifié de fascisme.

4 – Exposé historique sur la résistance des palestiniens.

5 - Comité sur le génocide de Palestine.

Objet du Comité :

L'objet du Comité sur le génocide de Palestine est la reconnaissance publique de ce génocide, car seule cette reconnaissance publique permettra la survie du peuple de Palestine.

15-11

[www.palestine-solidarite.org/analyses.Ginette Hess-Skandrani.151110.htm](http://www.palestine-solidarite.org/analyses.Ginette_Hess-Skandrani.151110.htm)

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

" Déclaration Universelle des Droits de l'Homme - Article 19